

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 mars 2004 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**Commissaires :**

**Sont présents :**

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery  
Suzanne Gagnon, Marie-Claire Giguère, Hélène-Marie-  
Girard, Denise Girard, Colette Larose, Chantal T. Renaud,  
Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Éric Couture, Claude Denis, Alain Dépatie, Pierre  
Dominique, Alain Filion, Normand Héroux, Jean  
Létourneau, Serge Mainville, Jacques Séminaro, Jean-  
Claude Rousseau

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**Commissaires représentant les parents :**

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

Du secondaire : Madame Louise St-Cyr

**Sont également présents :**

Monsieur André Byette, directeur général adjoint

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint

Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint

Monsieur François Houde, secrétaire général

Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Madame Marlène Moran, directrice adjointe au Service des ressources  
humaines

Monsieur Louis Gendron, directeur du Service des ressources éducatives

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

Monsieur Jacques Leblanc, coordonnateur au Service des ressources matérielles

**Est absente :**

Madame Nicole Leblanc

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.

78-CC-2003-2004

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Claude Denis que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**Adoptée unanimement**

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2004
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale :
  - 5.1 Entente de partenariat avec le Syndicat de l'enseignement de Champlain
6. Affaires du Secrétariat général :
  - 6.1 Désignation des délégués et des substituts à la session de l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec
  - 6.2 Désignation de représentants à l'assemblée générale de la Société GRICS
7. Affaires du Service des ressources éducatives :
  - 7.1 Demande de reconnaissance d'un projet particulier en arts :
    - École secondaire Jacques-Rousseau
    - École secondaire Mgr-A.-M.-Parent
    - École Félix-Leclerc

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

8. Affaires du Service des ressources humaines :
  - 8.1 Amendement à l'entente locale – Personnel enseignant
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles :
  - 11.1 Adjudication de contrat – PCP014/321 – École de Normandie Fenestration/Réfection de la maçonnerie, de la fondation et du soffite et réparation des solins
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

79-CC-2003-2004

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 24 FÉVRIER 2004**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2004 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

**Adoptée unanimement**

80-CC-2003-2004

**ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE SEC**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la C.S. Marie-Victorin de réaffirmer son ouverture à la communauté et sa contribution au développement de son milieu;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la C.S. Marie-Victorin et du Syndicat de l'enseignement de Champlain de maintenir et d'accroître des liens de partenariat;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean Létourneau :

- d'adopter la *Déclaration conjointe de partenariat entre la C.S. Marie-Victorin et le Syndicat de l'enseignement de Champlain.*

**Adoptée unanimement**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

81-CC-2003-2004

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUBSTITUTS À  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES  
COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de ces règlements madame Lucie Désilets, présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin est membre du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec, est d'office déléguée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Filion :

**QUE** le nombre de délégués et de substituts soit respectivement de 11 et de 5;

**QUE** mesdames Francine Chabot, Louise Emery, Hélène-Marie Girard, Marie-Claire Giguère, Lucie Désilets, Nicole Leblanc, messieurs Claude Denis, Éric Couture, Jacques Séminaro, Pierre Dominique, Normand Héroux soient désignés à titre de délégués;

**ET QUE** messieurs Alain Filion, Alain Dépatie, mesdames Chantal T. Renaud, Colette Larose, Suzanne Gagnon soient désignés à titre de substituts.

**Adoptée unanimement**

82-CC-2003-2004

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ GRICS**

**CONSIDÉRANT** les statuts de la Société GRICS;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Francine Chabot :

**QUE** monsieur Serge Lefebvre soit désigné à titre de représentant de la Commission scolaire Marie-Victorin à l'assemblée générale de la Société GRICS;

**QU'EN** cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, madame Lucie Demers soit désignée comme substitut.

**Adoptée unanimement**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

**83-CC-2003-2004**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN PROJET PARTICULIER – ÉCOLE JACQUES ROUSSEAU**

**CONSIDÉRANT** que ce projet particulier en arts plastiques répond à un besoin exprimé par le milieu ;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'école Jacques-Rousseau a approuvé ledit projet particulier pour répondre aux besoins particuliers des élèves, conformément aux orientations déterminées par le Conseil d'établissement, sur proposition des enseignants, des membres du personnel concernés et après consultation du Conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux orientations pédagogiques de la Commission scolaire contenues dans sa planification stratégique ;

**CONSIDÉRANT** que tous les éléments jugés essentiels à la reconnaissance de ce projet particulier par le MÉQ sont présentés dans le document joint ;

**CONSIDÉRANT** que l'école Jacques-Rousseau a le personnel nécessaire à la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que l'école Jacques-Rousseau possède les locaux nécessaires à la mise en place de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Serge Mainville :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin adopte le projet particulier en arts plastiques de l'école Jacques-Rousseau, tel que déposé au dossier.

**Adoptée unanimement**

**84-CC-2003-2004**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN PROJET PARTICULIER EN ARTS – ÉCOLE MGR-A.-M.-PARENT**

**CONSIDÉRANT** que ce projet particulier en musique répond à un besoin exprimé par le milieu;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'école M<sup>gr</sup>-A.-M.-Parent a approuvé ledit projet particulier pour répondre aux besoins particuliers des élèves, conformément aux orientations déterminées par le Conseil d'établissement, sur proposition des enseignants, des membres du personnel concernés et après consultation du Conseil d'établissement ;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux orientations pédagogiques de la Commission scolaire contenues dans sa planification stratégique ;

**CONSIDÉRANT** que tous les éléments jugés essentiels à la reconnaissance de ce projet particulier par le MÉQ sont présentés dans le document joint ;

**CONSIDÉRANT** que l'école M<sup>gr</sup>-A.-M.-Parent a le personnel nécessaire à la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que l'école M<sup>gr</sup>-A.-M.-Parent possède les locaux nécessaires à la mise en place de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Francine Chabot :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin adopte le projet particulier en musique de l'école M<sup>gr</sup>-A.-M.-Parent, tel que déposé au dossier

**Adoptée unanimement**

85-CC-2003-2004

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN PROJET PARTICULIER EN ARTS – ÉCOLE FÉLIX-LECLERC**

**CONSIDÉRANT** que ce projet particulier en musique répond à un besoin exprimé par le milieu;

**CONSIDÉRANT** que la direction de l'école Félix-Leclerc a approuvé ledit projet particulier pour répondre aux besoins particuliers des élèves, conformément aux orientations déterminées par le Conseil d'établissement, sur proposition des enseignants, des membres du personnel concernés et après consultation du Conseil d'établissement ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet répond aux orientations pédagogiques de la Commission scolaire contenues dans sa planification stratégique ;

**CONSIDÉRANT** que tous les éléments jugés essentiels à la reconnaissance de ce projet particulier par le MÉQ sont présentés dans le document joint ;

**CONSIDÉRANT** que l'école Félix-Leclerc a le personnel nécessaire à la réalisation de ce projet ;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

86-CC-2003-2004

**CONSIDÉRANT** que l'école Félix-Leclerc possède les locaux nécessaires à la mise en place de ce projet ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jacques Séminaro :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin adopte le projet particulier en musique de l'école Félix-Leclerc, tel que déposé au dossier.

**Adoptée unanimement**

**AMENDEMENT À L'ENTENTE LOCALE – PERSONNEL ENSEIGNANT**

**CONSIDÉRANT** les échanges ayant eu lieu entre les responsables de la Commission scolaire et la partie syndicale;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier faite par le Comité de travail du Conseil des commissaires lors de la rencontre du 16 mars 2004;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Claude Rousseau :

- **QUE** l'amendement à l'entente locale du personnel enseignant apparaissant en annexe, soit approuvé;
- **QUE** la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour procéder à la signature dudit amendement.

POUR : 18                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 1

**Adoptée majoritairement**

87-CC-2003-2004

**ADJUDICATION DE CONTRAT –  
PCP014/321 – ÉCOLE DE NORMANDIE  
FENESTRATION/RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE, DE LA  
FONDATION ET DU SOFFITE ET RÉPARATION DES SOLINS**

**CONSIDÉRANT** que huit (8) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc »;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2004

**IL EST PROPOSÉ** par madame Suzanne Gagnon :

**QUE** le contrat pour le projet PCP014/321, école de Normandie, fenestration/réfection de la maçonnerie, de la fondation et du soffite et réparation des solins soit accordé à la firme « Norgéreq ltée » pour un montant total de 632 951,52 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mars 2004 déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** la directrice du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée unanimement**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé la séance prend fin. Il est 20 h 25.

---

Présidente

---

Secrétaire général